



REPUBLIQUE DU SENEGAL

MINISTERE DE LA FEMME,
DE L'ENFANT ET DE LA FAMILLE

COLLOQUE SUR « **LE BIEN-ETRE FAMILIAL
EN ISLAM** »

=====

ALLOCATION
DU MINISTRE DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI
AU NOM DU MINISTRE DE LA FEMME, DE L'ENFANT ET DE LA FAMILLE

CICES, le 02 Mars 1996

- Excellence Messieurs les ambassadeurs
- Honorable Président de l'association Nat. des imams et
Oulemas du Sénégal
- Directeur du FNURP
- Rep. M. I. C. O. N. → Rep. Gambie - G. Bissau - Mauritanie - Cap Vert
- Vénérés Imams du Sénégal
- Rep. Ligue Islamique
- ~~Messieurs les participants~~ ^{de 12 points} Messieurs de la collectivité Liban
- M^{me} la Présidente de l'association Afafat
- M^{me} la Présidente de femmes de la Gde Mosquée de Dakar
- M^{me} Messieurs les participants

C'est un insigne honneur et une légitime fierté pour moi, au nom du Ministre de la Femme, de l'enfant et de la famille en mission à l'étranger, de représenter le Chef de l'Etat, Son Excellence Monsieur Abdou DIOUF, le Premier Ministre Habib THIAM et l'ensemble du Gouvernement, à cette grande rencontre de concorde, de paix, d'éducation et de développement.

...!

En décidant d'organiser un colloque sous-régional sur « le Bien-être familial en islam », l'Association des Imams et Oulémas du Sénégal entend ainsi confirmer sa vocation de creuset de réflexion, de mobilisation et d'action pour le développement de la personne humaine, conformément à l'enseignement coranique.

Comme le disait fort justement le Président Abdou DIOUF : « L'une des plus belles qualités du croyant, c'est-à-dire de l'homme, soumis à Dieu, est de participer à toutes les obligations qui découlent de son acte de foi, et non de se contenter d'assister à ce qui se passe autour de lui ».

.../...

Or, vous le savez, s'il y a de nos jours, un phénomène socio-économique qui interpelle le plus nos consciences, c'est assurément la persistance de la poussée démographique avec son corrolaire, la dégradation des conditions du bien-être des familles.

En effet, avec un taux d'accroissement intercensitaire de 2,7% par an et un taux de croissance naturelle de 2,9% par an, le Sénégal connaît l'un des rythmes d'accroissement démographique les plus importants au monde (passant de 2,3% par an entre 1960 et 1970 et 2,6% entre 1970 et 1976).

On peut s'attendre ainsi à un doublement de la population tous les 25 ans, soit 15 millions d'habitants en l'an 2014.

Par ailleurs, la morbidité et la mortalité maternelles demeurent élevées (le taux de mortalité est estimé à 510 décès pour 100.000 naissances), malgré les efforts faits dans ce domaine.

Parallèlement, on estime une baisse du rythme de croissance du produit intérieur brut (PIB) : de 3,8% l'an entre 1979 et 1983, elle est tombée à 2,6% entre 1984 et 1988, puis à 1,7% entre 1989 et 1992.

De plus, les effets combinés de la crise économique internationale, des pesanteurs des programmes d'ajustement structurel sur les budgets, des contre-performances du secteur agricole, etc... ont fini par rendre précaires les perspectives de développement de nos Etats.

Un tel contexte justifie les mesures déjà prises ou envisagées par le Gouvernement du Sénégal en direction de la famille et du bien-être de ses membres, notamment les femmes et les enfants.

Le principe, qui fonde notre démarche, est qu'une nation ne peut se développer si elle ne maîtrise pas ses ressources humaines. *Il est également vrai que* ~~Or~~, des familles pauvres, malnutries, malades et ignorantes ne peuvent offrir à la société, des hommes et des femmes réellement productifs.

~~C'est pourquoi~~ *M* notre Constitution, en son article 14, stipule : « Le mariage et la famille constituent la base naturelle et morale de la Communauté humaine. ils sont placés sous la protection de l'Etat ».

C'est ainsi que plusieurs programmes sectoriels en faveur des femmes, des enfants et des personnes âgées ont été mis en oeuvre depuis notre accession à la Souveraineté internationale.

En 1988, les Pouvoirs Publics, en adoptant la Déclaration de politique de Population, réaffirmaient leur volonté d'arriver à une croissance démographique maîtrisée, grâce à un important travail d'information, d'éducation et de communication (I.E.C.).

La Déclaration de Politique de Population vise essentiellement l'amélioration de la qualité de vie des populations, la réduction du taux de morbidité et mortalité, la santé de la mère et de l'enfant, l'espacement des naissances et la mise en valeur des potentialités régionales, en vue d'assurer une meilleure répartition de la population sur le territoire national.

La création du Ministère de la Femme, de l'Enfant et de la Famille ~~en Avril 1991~~, constitue une parfaite illustration de l'intérêt que le Président de la République accorde à ces cibles.

C'est ainsi que le Plan d'Action National pour l'Enfant a vu le jour, suivi de la Politique nationale de la Famille dont un important volet a trait au bien-être familial qui vise le plein épanouissement de ses membres.

A côté de l'Etat, les ONG et les autres Organisations de la société civile, mènent d'intenses activités tendant au renforcement de la Cellule familiale.

Toutefois, l'Etat, comme ses partenaires au développement, est confronté à de fortes résistances dans le domaine de l'adoption de comportements favorables au bien-être familial.

Les facteurs culturels, socio-religieux occupant une grande place dans ce domaine.

C'est en cela que votre Colloque constitue un évènement d'une haute portée, en ce sens qu'il permettra, j'en suis sûre, d'éclairer les Croyants sur les positions de l'islam vis-à-vis du bien-être familial.

- ~~Mesdames~~ ;

- ~~Messieurs~~ ;

- Chers Invités. / Honorables participants -

L'islam est, par essence, une religion qui crée les conditions du bien-être familial, une religion de paix, de tolérance, dont les enseignements demeurent valables à travers l'espace et le temps.

Ses adeptes tirent de l'application de ses enseignements et le respect de ses principes, de réels profits, avantages et intérêts.

On comprend dès lors, l'importance capitale qu'il accorde à la famille, sa préservation, sa protection, son bien-être, sa cohésion et son harmonie.

Il réproouve par conséquent tout ce qui peut être à l'origine de sa dislocation tels que : dissensions, divorces, etc...

« Si vous observez des dissensions entre eux (les époux), faites appel à un arbitrage des deux côtés ; s'ils veulent réconciliation, Dieu les y aidera » (sourate Les Femmes - verset 35).

L'on peut percevoir à travers ce verset, l'importance majeure que place l'islam en la famille et au mariage.

Il considère ce dernier comme assurant la chasteté et constituant le mur protecteur contre lequel se brisent certaines maladies qui menacent le couple et notamment, les maladies sexuellement transmissibles, y compris le SIDA, etc...

A ce stade des changements profonds qui naissent dans nos sociétés et les bouleversements qui se font jour et qui affectent la famille, il convient que l'islam se prononce et reprecise ses enseignements pour éclairer les Communautés sur sa position vis-à-vis des problèmes qui les préoccupent.

Dans cette perspective, le Gouvernement n'a pas hésité, hier comme aujourd'hui, à consulter les Oulémas pour recueillir leur point de vue sur les problèmes de population qui représentent une importance essentielle dans le cadre de la conduite d'une politique économique, sociale et culturelle.

Cette politique, pour laquelle d'ailleurs il a adopté une approche intégrée touchant à des domaines fort variés, divers et souvent sensibles, et dont la finalité bien sûr est d'assurer aux populations Sénégalaises, un véritable bien-être.

Sans avoir la prétention de les aborder de façon exhaustive, nous en examinerons quelques-uns, pour essayer de mettre en relief la manière dont ils sont perçus à la lumière de la Loi et des enseignements Islamiques.

Il s'agit notamment de :

- l'explosion démographique ;
- la santé de la mère ;
- la femme et l'Islam ;
- la protection de l'enfant ;
- la femme et le travail.

Concernant l'explosion démographique, il s'agit ~~de~~
 d'un problème nouveau qui se situe à l'échelle mondiale
 et dont nos pays souffrent des conséquences négatives
 et au sujet duquel réfléchissent Gouvernements et
 Spécialistes pour lui trouver une solution adéquate.

certains
 pour ~~les~~ Savants et Démographes Musulmans, une
 première solution consisterait, grâce à la médecine qui
 peut nous fournir les moyens d'espacer les naissances,
 de choisir la taille de la famille que l'individu souhaiterait
 avoir en utilisant les méthodes contraceptives dans les
 conditions définies par les enseignements Islamiques.

Dieu dit : « Ne vous jetez pas dans la perdition de
 vos propres mains ».

La seconde solution proposée réside dans l'application du principe Islamique de solidarité sociale (Zakat) au sein d'un ensemble qui comprendrait toutes les sociétés Islamiques.

Cette analyse recoupe les préoccupations des Pouvoirs Publics Sénégalais qui s'investissent depuis plusieurs années à la réalisation de l'intégration économique du continent Africain.

S'agissant de la santé en général et celle de la mère en particulier, elle constitue l'instrument primordial du développement sans lequel l'homme est condamné à l'immobilisme et à l'inaction. L'Islam invite donc les adeptes à y faire recours.

Le Prophète (PSL), en parlant de la santé, dit :
« Empresse-toi de prendre garde de trois choses avant
que ne t'arrivent trois choses : la santé avant la maladie,
la disponibilité avant l'occupation, la jeunesse avant la
vieillesse ».

L'impact de la santé dans la vie de l'individu et
surtout chez la femme est d'une importance majeure et
ceci prend encore plus de relief dans l'espacement des
naissances.

Pourtant, le Coran, à plusieurs endroits, d'après les
Oulémas, a invité les Musulmans à la protection des
mères :...

« Comportez-vous envers elles (les femmes) suivant la coutume. Si vous éprouvez de l'aversion pour elles, il se peut que vous éprouviez de l'aversion contre une chose en laquelle Dieu a placé un grand bien ». (Sourate les Femmes - verset 19).

Dans un autre verset, le Coran dit ceci : « Et les mères qui veulent donner à leurs enfants un allaitement complet, les allaiteront deux années entières ».

Ce verset, pour beaucoup de Docteurs de la religion, exhorte implicitement les mères à l'espacement des naissances pour une période de deux ans au moins. On sait que deux grossesses, en moins de deux ans, représentent un danger réel pour la mère et pour le nourrisson.

Ainsi donc, la planification familiale, entendue sous l'aspect espacement entre deux grossesses en vue de préserver la santé de la mère et de l'enfant, n'est pas récusée en principe par la Loi Islamique.

Dans la tradition du Prophète (PSL), nombreux sont les Hadiths qui établissent qu'il est permis d'espacer les grossesses, Hadiths cités par l'écrasante majorité des Docteurs.

Par ailleurs, en examinant la femme et l'Islam, on peut se rendre compte que cette religion a fortement amélioré le statut de la Femme qu'il a trouvée, privée de ses droits humains dans la société Arabe primitive et l'a libérée du joug de l'esclavage et de l'exploitation.

Il lui a défini des droits et précisé des devoirs vis-à-vis du mari, tout comme il a procédé de la même manière pour le mari vis-à-vis de son épouse. Les devoirs reposent sur la coexistence pacifique : « coexistez avec elle dans la paix » enseigne le Coran.

« Le meilleur d'entre-nous est le meilleur envers sa famille » renchérit le Prophète (PSL). Mais c'est dans la protection de l'enfant que l'Islam a été novateur et révolutionnaire, notent les Oulémas.

En effet, l'Islam préconise le choix d'une mère vertueuse, pieuse pour l'enfant avant la naissance. L'enfant n'est donc pas laissé à lui-même.

Dans le domaine du travail, l'islam considère cette activité comme le moyen de vivre et de faire vivre les autres. Il l'exalte et y encourage la femme.

Dans d'autres domaines tels que le troisième âge, l'habitat, l'environnement, la qualité de la vie, tout ce qui, en définitive contribue au bien-être des populations, les politiques définies par l'Etat Sénégalais sont en phase avec la Loi islamique qui invite au soutien et à la solidarité avec les personnes du 3ème âge, à la protection de l'environnement, à la préservation de la vie, des biens matériels, de la raison et de la famille.

Avant de conclure, je voudrais, au nom du Gouvernement, remercier très chaleureusement le FNUAP pour avoir facilité la tenue de telles Assises.

je suis persuadée qu'à l'issue de Colloque, l'approche de l'Islam des questions de population, du bien-être familial et du développement sera mieux comprise et vulgarisée auprès des familles, des femmes et des enfants.

La plateforme mondiale d'action du Caire, les Recommandations de l'Année Internationale de la Famille et le Plan d'Action de la 4ème Conférence Mondiale sur les Femmes nous offrent, en tous cas, de vastes champs d'initiatives pour asseoir les conditions du bien-être des familles, des femmes et des enfants, conformément à nos croyances religieuses.

Je voudrais donc encourager les membres de l'Association des Imams et oulémas du Sénégal, avec à sa tête El Hadji Maodo SYLLA, ainsi que leurs Homologues de la Guinée-Bissau, du Cap-Vert et de la Gambie, à persévérer dans cette voie dans un parfait esprit de partenariat avec les autres Communautés religieuses.

Que vive la famille dans un monde de paix, de concorde et de solidarité.

En souhaitant pleins succès à vos travaux, je déclare ouvert le Colloque Régional sur « LE BIEN-ETRE FAMILIAL EN ISLAM ».

— o —

Wakhtane → Bien être familial
 Famille → femme, enfant le plus fragile - le protéger de la maladie et de la pauvreté.
 → Santé de la mère, santé de la famille.
 → 510. de cés → 100.000 naissances / 1 femme meurt tous les 3 minutes dans le monde.
 → malnutrition, maladie → Ndiabote → Diaffe' Diaffe' Diamaano.
 → Wakhtane Islam → Bien être Famille.
 → On attend à l'heure... t... Groupement T... avec à sa tête..